

AFFAIRE N° 27. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet HERRARD pour l'étude et la réalisation du projet de la piscine Municipale du BUTOR.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer un contrat d'honoraires avec le Cabinet HERRARD pour l'étude et la réalisation du projet de construction de la PISCINE MUNICIPALE du BUTOR.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Budget Primitif de 1969 au Chapitre 903, article 2302-51.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jeans, le 6 Juin 1969
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : Ch. Kerk
Le Directeur des Affaires Financières
Signé : Ch. Verpeaux